

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS**  
**Mardi 23 septembre 2025 à 19 h. Grande salle de Method**

L'ordre du jour établi est composé des opérations statutaires ainsi que **6 points à traiter**

**Opérations statutaires :**

- a) Appel nominal
- b) Ouverture de la séance
- c) Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2025 à Ependes
- d) Adoption de l'ordre du jour

**Ordre du jour :**

- 1) Assermentations
- 3) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 4) Communications du CODIR par son Président
- 5) Préavis 03/2025. Budget 2026 - Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 6) Divers et interventions individuelles

---

**OPERATIONS STATUTAIRES :**

**A 19 h. M. Nicolas Hernan, nouveau Président élu, salue l'assemblée et transmet la parole à Mme Malou Miéville, secrétaire, l'invitant à procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des 9 Communes membres de l'Association.**

**a) Appel nominal - Résultats :**

**Communes présentes : 8 Communes sur 9 sont annoncées**

**Commune excusée : 1 Commune, Chamblon**

**Commune absente : -----**

**Délégués présents : 8 Délégués sur 9 sont présents - Total des voix 45 - Majorité absolue : 23**

**Délégués excusés : M. Blaise Nicole et son suppléant M. Max Holzer, Chamblon.**

**Membres du CODIR excusés : M. Patrick Grin, Pomy et M. Pierre-André Tharin, Suscévaz.**

Sont également présents : Monsieur **Pascal Pittet**, Directeur de la Sécurité publique  
Monsieur **Marc Dumartheray**, Lieutenant-Colonel, Chef de l'Etat-Major

**Invité : Monsieur **Félix Taboada**, Premier-Lieutenant, Adjoint Chef opérationnel, lequel prendra la parole à la fin de la séance pour une brève présentation, traitant des différentes étapes nécessaires pour l'obtention du brevet fédéral de policier-ère.**

**B) Ouverture de la séance :**

**M. Nicolas Hernan reprend la parole. Le quorum largement atteint, l'assemblée valablement constituée, est à même de délibérer et statuer. La séance du Conseil intercommunal est ouverte officiellement.**

**c) Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2025 à Ependes**

Adressé à chaque délégué par voie électronique, sa lecture est non souhaitée, il est alors soumis pour approbation.

Sans modification celui-ci est accepté à l'unanimité avec 45 voix.

**d) Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification n'étant demandée, le Président procède à son adoption. Celui-ci est unanimement accepté avec 45 voix et sera suivi tel qu'il a été proposé.

**ORDRE DU JOUR :**

**1) ASSERMENTATION**

Aucune n'est nécessaire.

**2) COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Monsieur **Nicolas Hernan** remercie le Conseil intercommunal pour la confiance qui lui a été accordée lors de son élection à la présidence et espère être à la hauteur de ses attentes.

Il tient également à remercier son prédécesseur, **M. Pascal Wüthrich** pour les 4 années effectuées à la tête de notre conseil.

Monsieur **Christian Weiler**, président du CODIR remercie également M. Wüthrich pour sa collaboration efficace, sa bienveillance et l'intérêt qu'il a toujours démontré durant les prises de paroles aux différents événements.

Monsieur **Directeur de la Sécurité publique Pascal Pittet** réitère sa reconnaissance.

Monsieur le **Lieutenant-Colonel Marc Dumarthey**, lui remet avec honneur et gratitude, la pièce token commémorative de la PNv.

**3) COMMUNICATIONS DU CODIR PAR SON PRESIDENT**

**Monsieur Christian Weiler s'exprime :**

Il informe le Conseil intercommunal que les pourparlers sont en cours pour l'intégration de nouvelles Communes dans l'association PNv, notamment avec les Municipalités de Pailly, Essertines et Valeyres-sous-Ursins.

La nouvelle péréquation prévue depuis quelques années est maintenant effective, cela se retrouve bien entendu dans le budget dévoilant la nouvelle répartition des coûts, avec un nouvel équilibre financier entre la ville et les agglomérations PNv. Les montants restent bien entendu raisonnables avec une différenciation pour les Communes historiquement membres de l'association.

La prise de conscience met en exergue que notre société ne va pas très bien, plusieurs marqueurs le démontrent, notamment avec la délinquance qui devient plus importante. Cette tendance reste un peu plus faible dans les villages mais on y voit les prémices en augmentation.

Il est également constaté qu'il devient de plus en plus difficile de vivre ensemble, et cela se retrouve également dans les couples.

Une approche plus psychologique est donc remplie par les compétences de l'ISAP (Intervenante Sociale d'Appui et de Proximité) qui sont plus adaptées.

Le nombre important des interventions fait qu'il faut plus de policiers, lesquels doivent être formés ; il n'y en a malheureusement pas à disposition, le canton comptant 60 postes à repourvoir.

La formation reste donc la meilleure solution, mais le coût pour un policier est d'environ CHF 250'000.—, puisque tout est payé pendant 2 ans.

Actuellement, le manque d'effectif au sein de la PNv, a été comblé et une certaine stabilité se fait sentir.

La deuxième étape consistera à adapter les moyens dont on a besoin, en créant une nouvelle patrouille (10 policiers), mais cela prendra tout de même 3 à 4 ans pour sa formation.

La concrétisation de ces étapes est maintenant de l'ordre du Conseil intercommunal, par la présentation de ce nouveau budget 2026.

Il conclut en remerciant le Conseil intercommunal de la confiance et la collaboration entretenue ensemble jusqu'à ce jour.

M. Weiler est remercié pour ces communications.

Le Président poursuit avec le point suivant :

#### **4) PREAVIS 03/2025. BUDGET 2026 – RAPPORT DE LA COMM. DE GESTION. DEBAT ET DECISION**

La parole est transmise à la commission de gestion qui, par son rapporteur, **M. Cédric Pittet** a formulé les remarques suivantes :

*1. Le budget 2026 se caractérise par un changement dans les modalités de financement de l'association pour les Communes membres, avec de nouveaux calculs basés sur la péréquation (auparavant 2 points d'impôts et le solde pour Yverdon-les-Bains). C'est la nouvelle péréquation vaudoise, qui vise à rééquilibrer les coûts de la police dans le canton, qui est à la base de ce changement. Afin de déterminer une base de calcul équitable entre nos Communes historiquement membres, une projection péréquative est prise comme référence, à laquelle est déduite la part cantonale. Sur la base de ce résultat, une réduction de 10 % est appliquée afin de tenir compte des spécificités locales et de l'effort déjà consenti par nos Communes partenaires.*

*2. Le budget 2026 se présente avec des charges pour CHF 15'560'760.— soit une augmentation de CHF 308'000.— (+ 2%) par rapport à 2025, et des recettes pour CHF 3'945'000.— ; soit un montant à charge des Communes membres de CHF 11'615'760.—.*

*3. Nous constatons une augmentation des charges de CHF 198'000.— qui est due à l'engagement de nouveaux aspirants, qui a des répercussions dans plusieurs postes de notre budget ; que ce soit au niveau des salaires + CHF 40'000.—, de la formation + CHF 100'000.— et de l'équipement + CHF 58'000.— ; mais nous pouvons que saluer l'évolution de nos effectifs qui prévoit 4 nouveaux aspirants.*

*4. Une augmentation de CHF 42'500.— (+55%) au compte 3110.00 ainsi que l'augmentation des imputations internes, pour les charges locatives de CHF 60'000.— (+13%) compte 3920.00, résulte de la reprise des locaux actuellement occupés par le Contrôle des habitants. Cette surface est nécessaire afin de pouvoir couvrir l'augmentation des effectifs et améliorer la proportionnalité des locaux entre le personnel masculin et féminin. La Police Nord vaudois compte actuellement 34% de femmes dans ses effectifs.*

*5. Le programme comptable MCH2 engendre un nouveau mode de calcul au niveau des amortissements, ce qui engendre l'augmentation prévue de plus de 79%. Le programme se base sur un amortissement de maximum 5 ans dès l'acceptation des crédits. Le programme Odyssée et le système informatique VD sont touchés par ce nouveau mode de calcul.*

En conclusion :

Vu ce qui précède, la commission de gestion a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le budget suivant :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL POLICE NORD VAUDOIS**

Sur proposition du Comité Directeur

Entendu le rapport de la commission de gestion

décide :

Article 1 : La nouvelle clé de répartition de la contribution annuelle des Communes membres de l'Association intercommunale de la Police Nord vaudois, est adoptée telle que présentée.

Article 2 : Le budget 2026 de l'Association intercommunale de la Police Nord vaudois est adopté tel que présenté.

Après lecture du rapport de la commission de gestion, qui rejoint l'avis du préavis du CODIR, le Président ouvre la discussion. L'objet n'ayant pas soulevé de question, il est alors soumis au vote.

**L'assemblée a accepté unanimement le préavis 03-2025 se rapportant au budget 2026 avec 45 voix.**

**5) DIVERS ET INTERVENTIONS INDIVIDUELLES**

Intervention de **M. le Lieutenant-Colonel Marc Dumartheray** :

Ces derniers temps, les médias parlent beaucoup de la police, mettant en exergue différents problèmes rencontrés (watsapps internes à la Police municipale de Lausanne, policière impliquée lors de cambriolages à Nyon, manque d'effectif touchant chaque police) tout ceci provenant du contexte actuellement compliqué et décrit en parallèle par M. Christian Weiler au point 3 de l'ordre du jour.

M. Dumartheray tient à préciser, qu'à ce jour aucun faisceau d'indices laisse penser qu'un employé PNv soit en lien avec les groupes watsapp de la police de Lausanne. Des recherches ont été menées afin de définir si des policiers yverdonnois étaient impliqués, mais heureusement pour l'instant cela n'est pas le cas ; ils restent néanmoins vigilants.

La taille critique du corps de police de 80 policiers, fait que la situation peut être mieux maîtrisée, grâce au contact permanent avec les agents. Les phénomènes défailants sont ainsi plus vite détectés et la travailleuse sociale est aussi disponible pour soutenir chaque employé.

Mais tout n'est pas noir dans la police. La PNv peut annoncer que cela fait un an qu'il n'y a pas eu de démission, si ce n'est un départ à la retraite. Ceci étant le témoignage d'une situation saine, provient des nouveaux statuts qui nous lient à la ville d'Yverdon-les-Bains, et dont la PNv profite par l'aspect statutaire et contractuel.

Les efforts consentis par le Conseil intercommunal, dans les aspects budgétaires pour les infrastructures de travail, la majoration des heures de nuit etc..., tous ces éléments font que la PNv est devenue plus attractive.

La chose manquante actuellement est la troisième patrouille, qui comme l'a dit M. Weiler est en cours de réalisation et verra l'augmentation de 4 à 8 unités à Police Secours. La PNv se rapprochera ainsi de la perfection. Mais le contexte de travail reste lui difficile, mis en cause par une forme de violence de la société actuelle. Il faut donc toujours savoir être attentif et se réinventer.

Il conclut en citant l'exemple de la tentative de vol par effraction à l'armurerie d'Yverdon-les-Bains où les 3 auteurs ont été interpellés grâce aux 4 policiers PNv. Un grand travail de professionnel !

M. Dumartheray est remercié pour son intervention.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le **président Nicolas Hernan** remercie l'assemblée et lève la séance ; il est 19 h 30.

Le Président :  
  
Nicolas Hernan



La Secrétaire :  
  
Malou Miéville

Après la séance du Conseil intercommunal, M. Dumartheray nous présente l'intervenant de cette soirée :

Monsieur **Félix Taboada Premier-Lieutenant**, lequel officie comme Adjoint Chef des opérations PNv. Il retracera le parcours nécessaire pour l'obtention du brevet fédéral de policier-ère.

## **DEVENIR POLICIER-ÈRE :**

### **Sélection et Parcours – Recrutement Police Communale Vaudoise 2025**

Le recrutement des futurs policiers et policières communales vaudois/es suit un processus rigoureux, pensé pour sélectionner les meilleurs candidats et leur offrir une formation complète, alliant théorie et pratique. Le parcours, qui s'étend de mai 2025 à avril 2026, conduit à l'entrée à l'académie prévue en septembre 2026 et se conclut par l'obtention du brevet fédéral de policier.

#### **Comment postuler**

Les personnes intéressées doivent remplir un formulaire en ligne disponible sur le site officiel des polices communales vaudoises. Chaque postulant peut indiquer jusqu'à trois choix de corps d'appartenance, par ordre de priorité.

Il est important de noter que chacune des étapes du processus peut être éliminatoire.

#### **Les étapes du parcours de sélection**

Le processus de recrutement repose sur plusieurs phases :

1. Évaluations préalables visant à vérifier les aptitudes physiques, psychologiques et relationnelles.
2. Parcours de sélection composé de deux entretiens permettant d'évaluer les connaissances, les compétences et la motivation des candidats.
3. Enquête de réputation avec visite à domicile, entretiens des références
4. Test LABEL, profil psychologique, visite médicale
5. Ultime entretien devant le Commandant de police, validation en Municipalité d'Yverdon-les-Bains pour l'engagement.

Ce processus garantit une sélection exigeante et équitable.

#### **Une formation décentralisée et complète**

La formation policière se déroule en deux temps :

- Centre Régional de Formation (CRF) : Les aspirants acquièrent les savoirs spécialisés indispensables au métier, suivent un entraînement intensif et développent une réflexion critique adaptée aux réalités du terrain.
- Corps d'appartenance : Un stage pratique permet d'ancrer les acquis dans un environnement opérationnel réel, avec une consolidation progressive des compétences pratiques.

Cette organisation décentralisée favorise une immersion rapide et efficace dans la profession.

#### **Les examens clés**

Deux examens jalonnent le parcours de formation :

## 1. Examen de la Capacité Opérationnelle (ECO)

Cet examen garantit que les futurs policiers disposent des compétences nécessaires avant leur entrée dans la phase pratique. Pour s'y présenter, il faut avoir réussi l'école de police ou une formation reconnue équivalente. Les épreuves évaluent les aptitudes techniques et la capacité à résoudre des situations complexes sur le terrain.

- Épreuve écrite : Droit policier appliqué – vérification des connaissances juridiques et de leur application concrète.
- Épreuve orale : Enregistrement de plainte – évaluation des compétences relationnelles et procédurales.
- Épreuve pratique : Engagement de police – mise en situation réelle dans des domaines variés (circulation routière, missions de gendarmerie, police judiciaire).

## 2. Examen Professionnel (EP)

Cet examen sanctionne la fin de la formation après deux années. Il comprend deux volets :

- Rapport écrit : documentation complète du savoir pratique acquis, bilan des missions réalisées, grille d'auto-évaluation et contrôle d'adéquation entre compétences développées et exigences professionnelles.
- Entretien professionnel :
  - Présentation synthétique du rapport (10 minutes).
  - Simulation d'une situation professionnelle concrète (10 minutes).
  - Discussion critique et analytique autour de l'expérience et des perspectives d'amélioration (20 minutes).

## Conclusion

Le processus de recrutement et de formation des polices communales vaudoises repose sur une sélection exigeante et une formation complète, combinant connaissances théoriques et expérience de terrain. Ce parcours vise à garantir que chaque candidat/e qui obtient le brevet fédéral de policier dispose des compétences, de la rigueur et de l'engagement nécessaires pour exercer ce métier essentiel à la société.

Monsieur Félix Taboada est chaleureusement remercié pour son excellente présentation.

Pour terminer, et au nom de la Commune de Method, le Président Nicolas Hernan, convie ensuite l'assemblée au traditionnel apéritif.

Le Président  
  
Nicolas Hernan



La Secrétaire :  
  
Malou Miéville